

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : M. Grégoire DELABRE

Absent : M. Jonathan LANCELOT

Secrétaire de séance : M. Christian PIETAIN

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 19/01/2018.

Délibère favorablement à l'unanimité...

- pour autoriser le maire à signer la convention de déneigement avec la commune d'Esparron, conformément à la proposition qui lui est présentée, après avis favorable des conseillers municipaux impliqués dans les actions de déneigement ;
- pour l'adhésion de la commune au CAUE pour un montant de 100 € ;
- pour reconduire le montant des indemnités des élus attribués en 2017, soit 7896,14 € brut annuels pour le maire et 3065,56 € brut annuels pour le premier adjoint ;

Décide

- d'organiser la construction du périmètre de captage sous la forme d'un chantier participatif médiatisé, afin de mettre en avant la mobilisation de la population contre le transfert de la compétence eau ;
- a l'issue de la présentation par Nicole MAGALLON, adjointe aux finances, des premières analyses préalables au débat d'orientation budgétaire, de valider les hypothèses suivantes :
 - continuer de maîtriser les dépenses de fonctionnement dont l'apparente augmentation en 2017 résulte d'une modification de la ventilation de certaines dépenses et non pas d'un *décapage* ;
 - reprendre en 2018, les objectifs d'investissement n'ayant pas été réalisés en 2017, notamment pour la réfection de la bergerie et le périmètre de captage ;
 - programmer une opération d'entretien de la voirie sur le chemin en amont du centre équestre ;
 - prévoir le remplacement des moyens de chauffage dans les logements communaux ;
 - ventiler par principe les travaux en régie dans la section d'investissement, pour favoriser le suivi des immobilisations.
- de modifier le calendrier des conseils municipaux pour permettre la réalisation du budget dans les délais impartis : 23 mars, 6 avril et 18 mai ;
- de solliciter et de rémunérer en conséquence l'animateur de la garderie pour effectuer le décompte mensuel et demande au maire de veiller au respect de délais adaptés pour la transmission des factures aux intéressés ;
- de valider les propositions de Christian VANWONTERGHEM pour la finalisation de l'accessibilité du bâtiment communal ;

- d'étudier la possibilité d'une signalisation complémentaire pour la limitation de la vitesse à l'intérieur du village.

Est informé...

- du déroulement des bureaux exécutif et du conseil communautaire et apprend avec intérêt la volonté du président de développer la concertation préalable aux prises de décision ;
- de l'existence d'une action concertée et unanime des maires de l'agglomération (y compris le maire de la ville centre auquel le mot a été passé) contre le transfert de la compétence eau à l'agglomération en 2018. Ils ont signé une lettre commune en direction des grands élus et ont obtenu une audience auprès de la sénatrice ;
- du déroulement de l'atelier « en marchant » du PLU au cours duquel la non constructibilité dans le secteur du Villaret a été mise en avant et des éléments de méthode explicités par Atelier Urba ;
- du contact pris avec le service instructeur des autorisations d'urbanisme, suite à la convention passée avec la ville de Gap, et des modalités de travail mises en place ;
- du contact pris avec un architecte pour la réfection de la bergerie (qui a notamment mis en avant la contrainte d'études techniques béton et thermique) et autorise le maire à donner suite aux propositions d'intervention (1380 € pour l'étude béton, en attente de devis pour l'étude thermique) ;
- de la réponse favorable d'IT05 pour aider à la programmation du projet bergerie ;
- de l'existence d'un programme CRET 2 de la région auquel il faut tenter de se raccrocher, malgré une information parvenue en retard ;
- de la difficulté à faire réaliser le devis pour la réparation de la conduite du Laus ;
- de l'intervention de la communauté d'agglomération auprès de M. OLLIER pour régler enfin le différend relatif au terrain sur lequel est installée la station d'épuration ;
- du déroulement du conseil d'école de la Saulce et confirme le souhait de la commune de contribuer au financement des actions à destination des élèves ;
- du contenu d'une réunion parents / école / mairies à Lardier, suite aux difficultés récentes rencontrées dans l'école ;
- des dégâts consécutifs au passage du rallye de Monte Carlo dans le territoire et valide la proposition de courrier du maire à destination de la préfète.

Demande...

- au maire d'étudier deux hypothèses pour la réfection de la bergerie, en privilégiant la conservation de la hauteur de plafond dans au moins une partie de la salle, et d'en chiffrer le surcoût ;
- au maire de rédiger un courrier à l'ONF pour l'étude relative à une nouvelle piste forestière en mettant en avant l'intérêt de la commune, centré sur la circulation dans le passif, la sécurité incendie et l'accessibilité de Peyssier, plutôt que sur l'exploitation forestière ;
- au maire de transmettre le courrier qu'il propose au président de l'association de chasse du Fay et de prendre l'arrêté présenté à son avis.

Rappel : prochain conseil municipal le 23 mars à 20h, précédé d'une commission des finances à 18h

Le secrétaire de séance

Le Maire

C. PIETAIN

JP TILLY